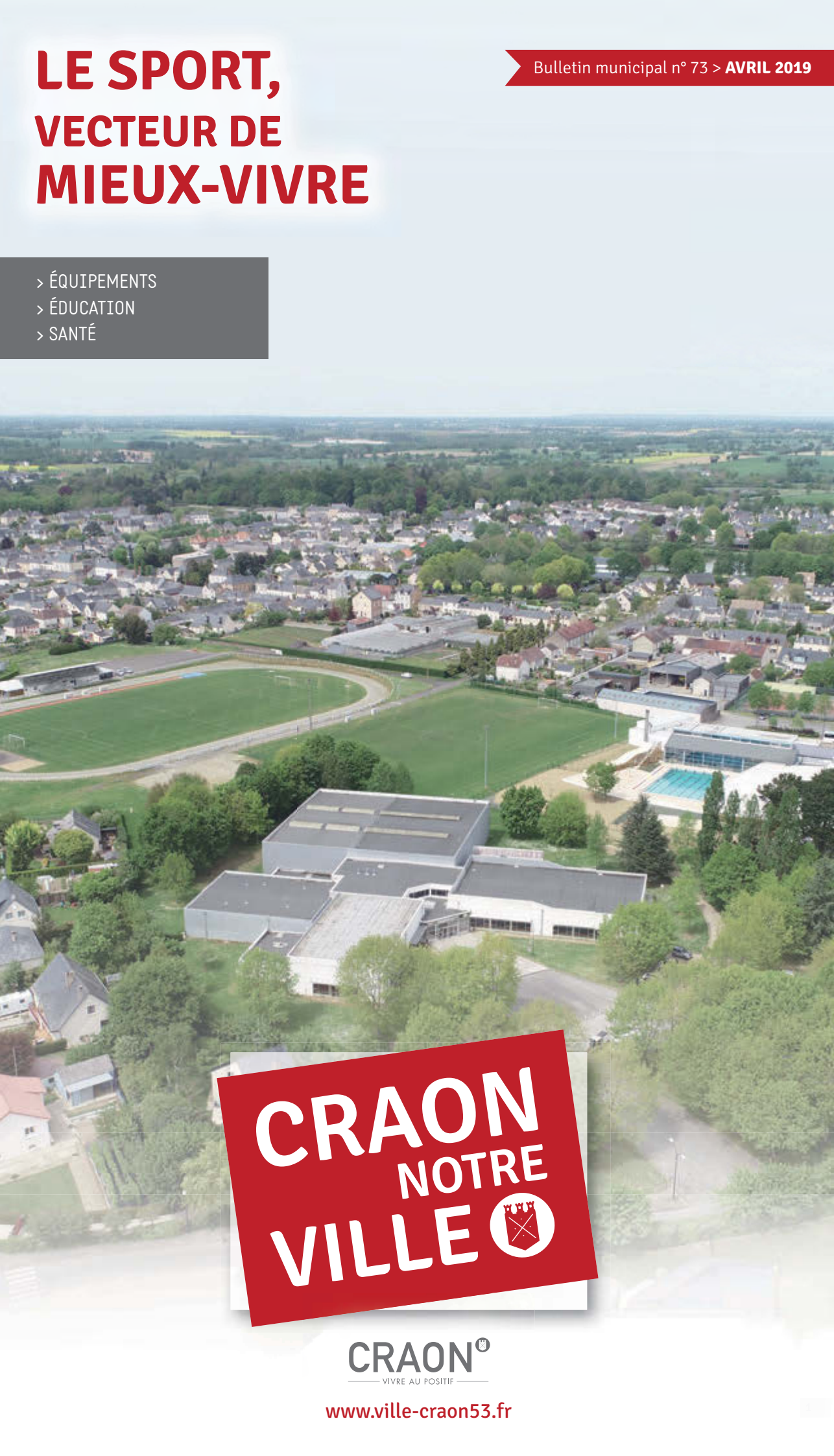


LE SPORT, VECTEUR DE MIEUX-VIVRE

Bulletin municipal n° 73 > AVRIL 2019

- > ÉQUIPEMENTS
- > ÉDUCATION
- > SANTÉ

An aerial photograph of Craon, France, showing a large sports complex with a green football field, a running track, and a swimming pool. The town's residential area with many houses is visible in the background.

CRAON
NOTRE
VILLE 

CRAON[®]
— VIVRE AU POSITIF —

www.ville-craon53.fr

SOMMAIRE

CRAON NOTRE VILLE

RESPONSABLE

DE LA PUBLICATION :

- Claude GILET

RÉDACTION :

- Service communication
de la ville de Craon

MAQUETTE :

- Agence 23^{ème} Homme
à Château-Gontier

RÉALISATION, IMPRESSION :

- Imprimerie Léridon à Craon

DISTRIBUTION :

- Habitants de Craon

CRÉDITS PHOTOS :

- Ville de Craon exceptés :
 - Photo couverture :
ville de Craon / MSK Drones
 - Utilisation borne électrique :
TEM 53
 - Marche nordique :
Pascal Beltrami – Mayenne Tourisme
 - Courses de Craon :
société des courses Craon-Mayenne
 - Inauguration armoire fibre :
Mayenne très haut débit
 - Portrait Claudie Pitois :
Didier Gendry
 - Photos historiques école :
Evelyne Ernoul,
Syndicat d'Initiative du Craonnais

TIRÉ À 2600 EXEMPLAIRES

Échange direct

> P. 2-3

Budget

> P. 4-5

+ clair

> P. 6-7

+ de projets

> P. 8-11

Expression groupes élus

> P. 12

Dossier

> P. 13-17

Mini-journal

> P. 18-19

+ d'infos

> P. 20-21

Des agents à votre service

> P. 22

+ pratique

> P. 23

+ en images

> P. 24-30

+ positif

> P. 31-33

+ de découvertes

> P. 34-37

ENSEMBLE VISONN LA RÉUSSITE

> ÉDITO

Le bulletin municipal est le reflet de nombreux temps forts qui renforcent la cohésion et valorisent l'attractivité de notre ville tout au long de l'année écoulée pour le bien vivre ensemble. De même, il permet de vous présenter l'évolution de nos projets et grandes orientations qui viennent enrichir notre ville.

L'accueil récent de jeunes hongrois, puis de champions cubains, très prochainement d'allemands et par la suite d'autres nations étrangères dans le cadre de la RoboRAVE montre **l'esprit d'ouverture de Craon** sur le monde extérieur. De plus, avec l'ensemble de nos infrastructures sportives, nous suscitons toujours plus d'intérêt pour notre ville.

D'ailleurs, nous compléterons nos installations avec **l'implantation d'appareils de fitness et araignée** à l'espace touristique du Mûrier, la remise à neuf de la piste d'athlétisme du stade Maurice Courné mais aussi la création d'un **terrain de football en gazon synthétique** adossé au stade d'honneur. Ce terrain devra être opérationnel pour janvier 2020. Nous nous sommes également inscrits dans le dispositif départemental de soutien aux équipements sportifs utilisés régulièrement par les collégiens. Tous ces aménagements actuels et futurs s'inscrivent dans une démarche de labellisation, c'est pourquoi nous concourrons de nouveau pour l'édition 2019 des villes sportives.

Un budget en hausse sera également consacré à la **réfection de voiries** notamment sur les tronçons et parkings référencés comme prioritaires conformément à l'étude sur l'état de nos rues réalisée en 2018 par la société Géoptis.

La culture n'est pas en reste, aussi, après le succès grandissant du 5^{ème} festival Rustine de février, nous allons procéder à la concrétisation de notre convention avec l'association Octopus afin de **redynamiser la Maison Bleue** avec le concours de ses bénévoles, pour la nouvelle programmation 2019-2020.



De plus, les réunions constructives de concertation conduites très régulièrement au sein de nos écoles avec l'ensemble des parties concernées, nous ont permis de déterminer le lieu de **regroupement de nos écoles élémentaires publiques** pour la rentrée de septembre prochain, à savoir Henri Matisse rue des Vaux. Ainsi, ce site répondra de manière transitoire, c'est-à-dire pour deux années, aux besoins pédagogiques, sécuritaires et périscolaires de nos enfants.

Quant au projet de construction de notre **futur groupe scolaire**, celui-ci se poursuit également avec de nombreuses rencontres et échanges constants afin de respecter le planning. Pour rappel, l'objectif commun d'aboutissement de ce grand projet est d'envisager une ouverture de l'ensemble de nos écoles publiques maternelle et élémentaire sur le seul site de Girande pour la rentrée de septembre 2021.

Ainsi, avec notre volonté d'écoute et de dialogue concret, soyons déterminés et ensemble visons la réussite de notre ville.

Bien à vous,

Claude GILET
Maire de Craon



“

ÉCHANGE DIRECT

› ENTRE LES HABITANTS
ET UN ÉLU

› ANNE MÉVITE
ET ANDRÉ ROUSSEAU,
ADJOINTE ET DÉLÉGUÉ
AU SPORT

“Que faites-vous pour les problèmes de chauffage dans les salles de sports, notamment à l’étage de l’espace Saint-Clément ?”

Cette salle n’est pas à l’origine faite pour le sport et son chauffage est sous-dimensionné, il serait trop onéreux de l’adapter au volume à chauffer. Nous réfléchissons à rediriger les utilisateurs vers d’autres salles mieux adaptées. À la salle omnisports, le système a 40 ans et est à bout de souffle. Début 2019, nous avons appris que le conseil départemental finançait l’amélioration des structures sportives utilisées par les collégiens. Nous allons donc pouvoir prévoir des travaux de confort thermique.

“Il a été annoncé la création d’un terrain de football en gazon synthétique. Compte-tenu des terrains déjà existants, quel est le besoin ? Et qu’en est-il des risques pour la santé de ce type d’équipement ?”

Avec le projet du groupe scolaire, il y aura un terrain en moins. Nous avons envisagé la création d’un terrain enherbé ailleurs, mais il aurait fallu avoir le foncier nécessaire, créer le terrain et des vestiaires. Nous avons choisi un terrain en gazon synthétique pour une utilisation toute l’année (éviter les reports de matchs), sur l’emplacement du terrain annexe de Maurice Courné. Il sera construit aux normes de la ligue, éclairé avec

de la LED et conçu avec des billes encapsulées. Nous avons eu une longue réflexion et avons visité d’autres terrains avant de choisir le matériau. Le système d’encapsulation apporte un meilleur confort sur le revêtement et notamment la disparition des odeurs.

“LE SYSTÈME D’ENCAPSULAGE APPORTE UN MEILLEUR CONFORT.”

“La ville aide différentes associations sportives, êtes-vous en mesure d’évaluer le temps et moyens accordés à chacune ?”
Nous les aidons avec la mise à disposition de salles, des aides financières par des subventions, une aide logistique et matérielle lors de manifestations, la mise à disposition d’agents et la fourniture de coupes et trophées. Nous n’appliquons pas de prorata au nombre de licenciés car ce n’est pas forcément adapté.



“Toujours concernant les associations sportives, y a-t-il une évolution du nombre d’associations, de licenciés ou pratiquants, des nouvelles activités ?”

Les chiffres sont stables. Il y a quelques grosses associations (football, gymnastique, tennis, badminton, judo) qui sont des locomotives. C’est une belle vitrine, un vecteur de lien. On y tient, on veut que cela perdure. Nos 3 flammes sportives, pour lesquelles nous allons recandidater en 2019, prouvent bien le dynamisme sportif de la ville.

“Est-ce que la ville contribue au développement du centre équestre ?”

La ville a confié la gestion du lieu à un délégataire. Nous n’avons donc pas notre avis à donner sur les détails d’organisation. Nous finançons cependant les cours d’équitation pour des classes des écoles élémentaires et nous incitons les clients du camping à visiter le centre et à profiter de ses activités.

“Pourquoi avoir remplacé la Fête du sport par un forum des associations ?”

La dernière édition avait engendré peu de retombées pour les associations. Nous avons donc proposé aux associations sportives (puis à toutes les associations) de se présenter au public lors d’un forum. Cela permet également de

favoriser les partenariats entre les associations. La prochaine édition se tiendra le 7 septembre de 10h à 16h à l’espace le Pré 9.

“En 2015, vous avez décidé de reprendre les activités portées auparavant par l’Entente Sportive Craonnaise (Olympiades, éveil sportif, trail), quel bilan en tirez-vous ?”

Suite à l’arrêt des activités de l’ESC, nous les avons reprises, dans la continuité de ce qui était pratiqué auparavant. Le trail valorise le territoire à travers la course à pied. Pour l’éveil sportif, nous devons limiter les inscriptions car nous avons beaucoup de demandes.

“Des modules de fitness ont été implantés au plan d’eau du Mûrier, comment avez-vous conçu cette aire ? À quel public est-elle destinée ?”

Toute personne pourra améliorer sa condition physique sur les modules. Le Mûrier est un lieu idéal car beaucoup de gens y courent et les clients du camping pourront en bénéficier. Suivant le budget défini, nous avons choisi 5 appareils faciles d’utilisations dont 1 accessible aux personnes à mobilité réduite et plusieurs doubles pour faciliter l’échange entre les pratiquants.

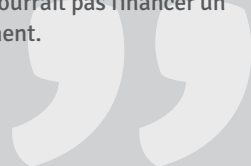
“LES MODULES DE FITNESS DU MÛRIER SERONT ACCESSIBLES À TOUS.”

“Il semblerait que Craon soit de nouveau candidate pour accueillir les Boucles de la Mayenne. Quel est l’intérêt ?”

C’est sûr ! En 2020, il y aura une arrivée d’étape le samedi, le comité des Boucles nous ayant fortement sollicités car Craon a une arrivée exceptionnelle avec vue sur le château. Cet accueil permet une image médiatique (retransmission à la télévision sur l’Équipe 21 notamment) et met en valeur le patrimoine.

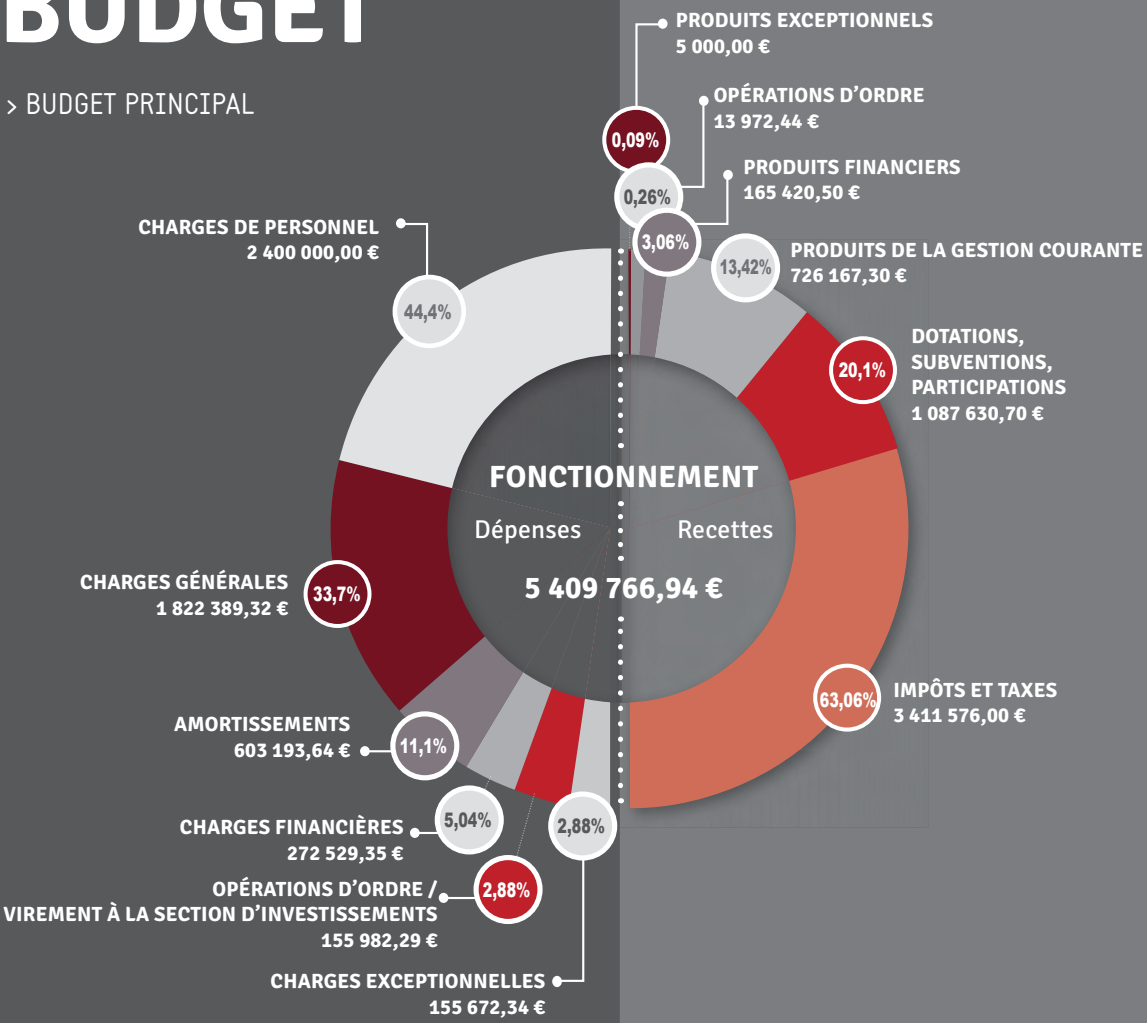
“Le centre aquatique l’Odyssée a ouvert il y a presque 4 mois, comment sont les retours ?”

Nous ne pouvons pas vraiment répondre car c’est un équipement communautaire. Nous espérons que la population en profite pleinement, il y avait une attente et un réel besoin. Nous nous sentons privilégiés qu’il soit sur Craon, car sans la communauté de communes, la ville ne pourrait pas financer un tel équipement.

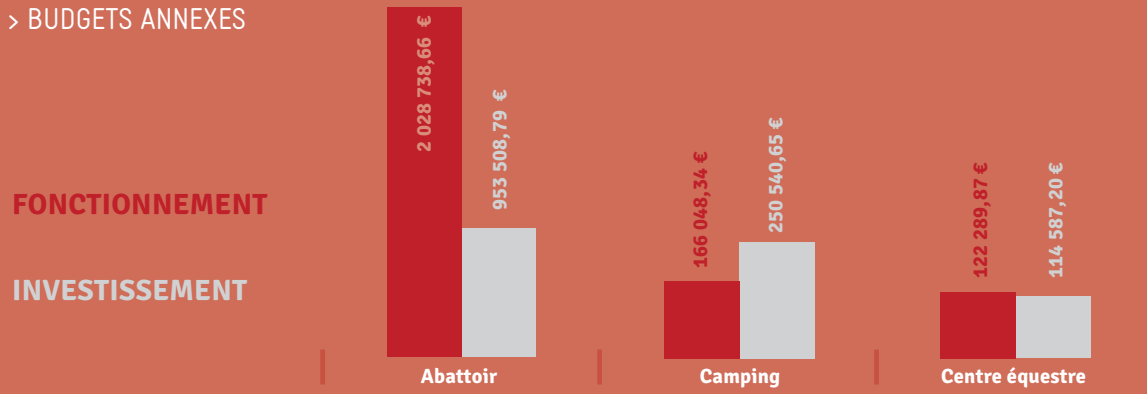


LE BUDGET

> BUDGET PRINCIPAL



> BUDGETS ANNEXES



> CHIFFRES ET OPÉRATIONS MARQUANTES

BUDGET principal

28 500 €

> Piste d'ATHLÉTISME
au stade Mauriceourné

115 973,48 €

> 2^{ème} tranche des
TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

512 000 €

> Nouveau GROUPE SCOLAIRE
(maîtrise d'œuvre et divers travaux)

150 000 €

> MAISON COMMUNE
quartier de la Poterne

31 900 €

> Jeux et appareils
à l'espace touristique du Mûrier

121 000 €

> Travaux de VOIRIE

PAS D'EMPRUNT NI DE HAUSSE DE LA FISCALITÉ POUR LA 5^{ÈME} ANNÉE CONSÉCUTIVE



MONTANT TOTAL CONSOLIDÉ*

12 184 866,28 €

*Budgets principal et annexes, fonctionnement et investissement confondus



15 574 €

> AMÉNAGEMENT ALLÉE
pourtour plan d'eau de La Drapelière



9 372 €

> SÉCURISATION WIFI salle des
fêtes du Mûrier et espace Le Pré 9



54 053 €

> CRÉATION D'UN SELF au
restaurant scolaire du Luarçon



30 000€

> Reconstitution du budget de 30 000 € pour
l'aide à la RÉNOVATION FAÇADES-VITRINES
suite aux 25 513,24 € versés en 2018

Sur le site de la ville, retrouvez tout le budget détaillé
www.ville-craon53.fr > Rubrique Côté Mairie

UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

> UN MAILLAGE DÉPARTEMENTAL

Territoire d'énergie Mayenne¹ met à disposition des automobilistes un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du département. L'implantation des bornes sur le département de la Mayenne s'est fait en tenant compte de plusieurs critères comme le taux de fréquentation de la borne, les principaux axes routiers privilégiés par les automobilistes, l'environnement sécurisant, la proximité des commerces, services et équipements.

En Mayenne, 50 stations de recharge "normale" ont été mises en service et 7 de recharge "rapide" – dont celle de Craon – sont en cours d'installation.



> QU'EST-CE QU'UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE ?

C'est une Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) d'une puissance de 44kVA AC ou 50kVA DC (de 7 à 22 kVA AC pour les bornes « normales »).

Elle est **particulièrement adaptée pour l'itinérance sur de longues distances** qui nécessite de refaire une recharge complète pour poursuivre son trajet. Elle **permet généralement de faire un plein entre 20 et 60 minutes** en

fonction de la capacité de la batterie. Compte tenu de son coût et des incidences sur le réseau électrique, elle est donc à implanter uniquement à **proximité immédiate des axes routiers** d'intérêts régionaux/nationaux.

Ce type de point de charge est équipé de :



• **Prise type 2 (AC)**



• **Prise rapide COMBO**
« standard émergent en Europe »
(DC courant continu)



• **Prise rapide CHAdeMO**
très répandue chez les constructeurs asiatiques dont Nissan (DC courant continu)

¹ Établissement Public de Coopération Intercommunale, Territoire d'énergie Mayenne est un acteur public de la transition énergétique en Mayenne. Il est le maître d'ouvrage du déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE).

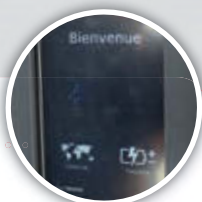
> COMMENT RECHARGER MON VÉHICULE SUR UNE BORNE RAPIDE ?



Avec un badge ou paiement par carte bancaire sans contact

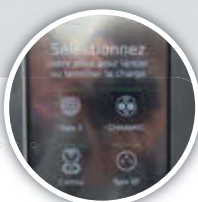
1

Sur l'écran appuyez sur charge pour accéder au menu de recharge. Vous pouvez aussi brancher votre véhicule avant la connexion à la borne.



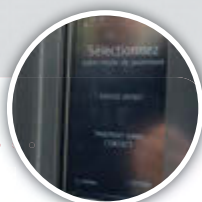
2

Sélectionnez l'une des 3 prises : type 2, CHAdeMO ou Combo.



3

Sélectionnez badge ou paiement sans contact (par carte bancaire sans contact).



4

Pour le badge : positionnez votre badge contre l'écran (celui de droite).
Pour le paiement sans contact :
• passez votre carte bancaire devant le terminal de paiement.



5

Branchez votre véhicule, l'écran vous indique « Charge en cours ».



6

À la fin de la charge, avec un badge : badgez et débranchez votre véhicule.
• pour un paiement sans contact :
• appuyez sur arrêt de charge et débranchez votre véhicule.



> COMBIEN ÇA COÛTE ?

La tarification est unique pour les inscrits aux réseaux des syndicats d'énergie des Pays de la Loire et de Bretagne (sauf Morbihan).

Elle fonctionne au kWh :

- borne normale 0,20 € / kWh + 1 € par recharge pour les non-inscrits
 - borne rapide 0,30 € / kWh + 1 € par recharge pour les non-inscrits
- + Badge à commander sur www.alizecharge.com (10 €)

> OÙ TROUVER ET/OÙ RÉSERVER UNE BORNE ?

Pour avoir des indications en temps réel de la disponibilité et de l'état des bornes en Mayenne, rendez-vous sur l'application **Alizé** ou sur le site internet www.alizecharge.com :

- connaître l'emplacement géo localisé des points de charge
- connaître en temps réel l'état de chaque point de charge (disponible, réservé, occupé, en défaut ou en maintenance...)

- réserver quelques minutes à l'avance l'utilisation d'une borne.
- signaler un défaut ou une dégradation

Bon à savoir : une assistance est disponible 24h/24 et 7j/7 au 0 805 021 480.



La borne de la ville de Craon se situe à l'entrée de la rue du Mûrier. Elle permet la recharge rapide de 3 véhicules en simultanée (dans le cas où les véhicules rechargent avec 3 types de prises différentes).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.territoire-energie53.fr



Sur un smartphone avec l'application mobile **Alizé** (disponible sur App store ou Google Play)

1

Branchez votre véhicule à l'une des 3 prises (type 2, CHAdeMO ou Combo).



2

Ouvrez l'application « Alizé ».



3

Choisissez votre borne grâce à la carte ou à la carte interactive.



4

Choisissez votre prise.

5

Cliquez sur « Démarrez la charge » puis sur « Tarif non abonné » et effectuez votre paiement par carte bancaire.

6

Débranchez votre véhicule.

7

À la fin de la charge, cliquez sur « Arrêtez la charge ».

+ DE PROJETS

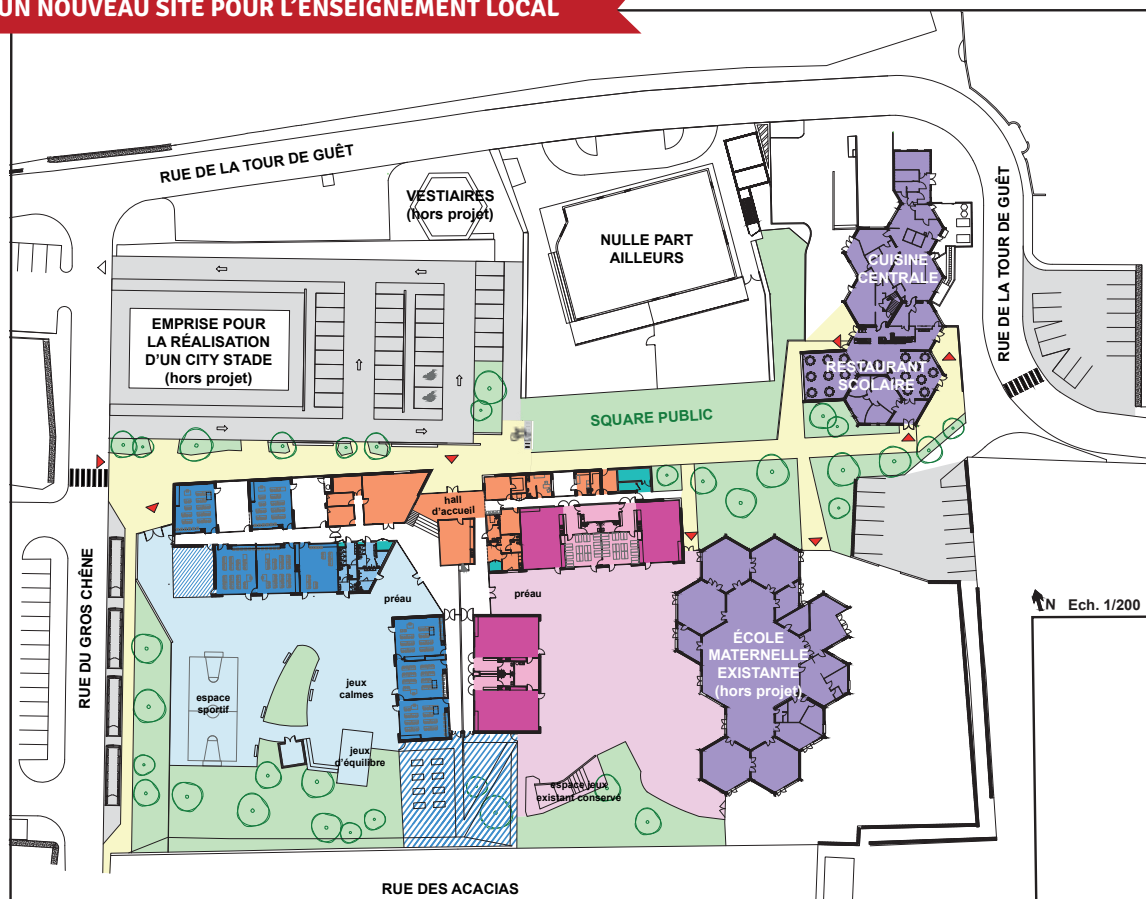
GROUPE SCOLAIRE

UN NOUVEAU SITE POUR L'ENSEIGNEMENT LOCAL

€ 3 700 000 € (HT)



DYNAMIQUE SCOLAIRE



LÉGENDE

- **espaces élémentaire :**
 - salles de classe
 - emplacements pour extensions
 - sanitaires
 - cour
- **espaces maternelle :**
 - salles de classe
 - dortoirs / sanitaires
 - cour
- **espaces communs, dont**
 - hall, bibliothèque, direction, locaux personnel, locaux rangement-ménage...
- **locaux techniques**
 - électricité, chaufferie...
- **espaces services périscolaires**
 - restauration et accueil
- **espaces extérieurs :**
 - espaces verts
 - cheminement piétonnier
 - zones stationnement
- ▼ accès

> RAPPEL DU CONTEXTE

Le projet de création d'un groupe scolaire public unique, regroupant l'enseignement maternel et élémentaire sur un même site, a suivi différentes étapes :

- **Printemps 2017 :** la ville budgétise une enveloppe de 15 000 € et lance un appel d'offres pour la réalisation d'une étude sur le regroupement de ses sites scolaires, le cabinet Team Concept est retenu.

- **Septembre 2017 :** le cabinet Team Concept rencontre l'ensemble des parties prenantes : enseignants, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), parents d'élèves, services périscolaires (accueil et restauration) ainsi que l'inspection académique.

- **Hiver 2017-2018 :** le rapport de l'étude est présenté aux élus et à l'ensemble des partenaires, puis le conseil municipal et les conseils

des quatre écoles valident les orientations soumises par l'étude.

- **Été 2018 :** une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la construction du groupe scolaire est lancée. Elle a pour forme un concours : les candidats présentent dans un premier temps uniquement leurs capacités et moyens [51 dossiers reçus], 3 candidats sont ensuite retenus pour présenter un projet devant un jury.

- **Septembre 2018 :** les deux écoles maternelles publiques sont regroupées sur le site de l'école Erik Satie (rue de la Tour de Guët).

- **Décembre 2018 :** un jury, composé d'élus et d'architectes, assisté d'agents municipaux, étudie les projets des 3 candidats et retient le

projet B par vote à bulletin secret par 8 voix sur 9, pour avoir respecté au mieux les critères suivants :

- Critère n°1 : adéquation de l'offre au programme fonctionnel, cohérence urbanistique et réponse architecturale.
- Critère n°2 : adéquation de l'offre au programme technique et réponse aux exigences environnementales.
- Critère n°3 : compatibilité et crédibilité du projet en termes d'enveloppe budgétaire et de délai de réalisation.

Après la rédaction du procès-verbal, les plis anonymes sont ouverts, ce qui permet de connaître l'identité du cabinet retenu : le cabinet d'architecte Atelier Cub3 de Liffré. Le conseil municipal, lors de sa séance du 12 décembre 2018, valide à l'unanimité le procès-verbal établi par le jury de concours.

• **Janvier 2019** : les premières rencontres entre l'ensemble des parties prenantes et le cabinet débutent. Atelier Cub3 a en effet pour mission d'expliquer son travail, d'échanger sur son projet et de prendre en compte les observations et/ou suggestions avant que le projet définitif soit arrêté.

> LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

• Générales :

Structure ossature bois.
Couverture en zinc.
Panneaux photovoltaïques de 182 m² pour revente totale de l'énergie.

• Les espaces intérieurs :

Hall d'accueil principal permettant un accès unique et une répartition des flux.

4 classes de maternelle (de 100 m² chacune).

7 classes d'élémentaire + 1

classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

1 bibliothèque commune.

1 local infirmerie.

1 espace RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) + psychologue.

Sanitaires (intérieurs, extérieurs, adultes).

Locaux pour le personnel : salle des maîtres, espace ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles).

Locaux administratifs (direction).

Locaux de rangement, lingerie, ménage.

Possibilité d'agrandissement pour suivre une éventuelle évolution des besoins en nombre de classes.

• Les espaces extérieurs :

1 cour maternelle + 1 cour élémentaire divisée en plusieurs espaces.

Espaces verts dont 1 potager pédagogique.

Cheminement direct (sans passer sur la voie publique) pour l'accès aux services périscolaires (accueil et restauration).

4 zones de stationnement : automobiles, bus scolaires, vélos, personnel.

• Les services périscolaires :

Restaurant scolaire de Girande : agrandissement et création d'un self pour les élémentaires.

Accueil périscolaire dans les locaux actuellement occupés par l'école maternelle Erik Satie.

> LE PLANNING

• **Printemps 2019** : validation de l'A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) puis de l'A.P.D. (Avant-Projet Définitif) avant le dépôt du permis de construire.

• **Septembre 2019** : lancement de la consultation des entreprises.

• **Janvier 2020** : début des travaux.

• **Septembre 2021** : ouverture du groupe scolaire.



ENTRETIEN DE LA VOIRIE

TRAVAUX 2019

€ BUDGET
125 000 €

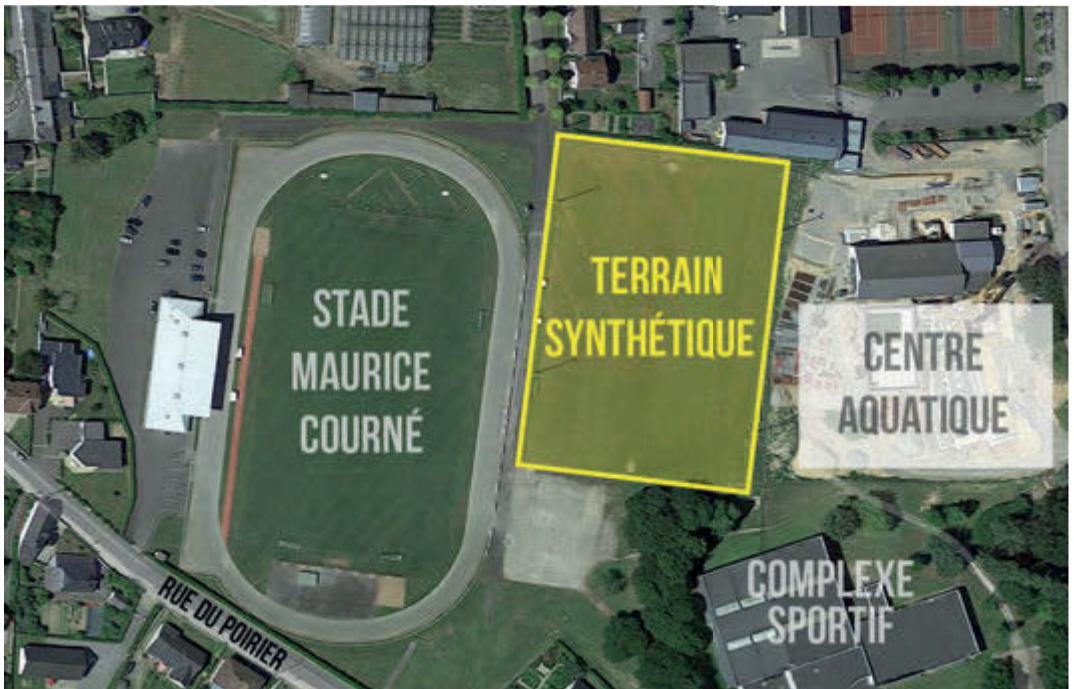
ENTRETIEN ET
CADRE DE VIE

L'audit de l'état de l'ensemble des voiries de la commune, réalisé en 2018 par la société Géoptis, permet d'établir les priorités dans les projets annuels de remise en état des voiries. Pour l'année 2019, les travaux suivants ont été retenus :

• **Réfection de la chaussée des voies suivantes** : rue des Halles, 3 tronçons rue du Douanier Rousseau, début de la rue Robert Tatin, partie basse du chemin de Romé, rue Lamartine, fond impasse Guynemer, place du Mûrier, place de la Mairie, cimetière (partiellement).

• **Point à temps¹ en divers lieux.**

1- Le « point à temps » est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule ou des fissurations. Lors d'une réparation de chaussée « au point-à-temps », l'ouvrier répand une émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet de redonner de l'étanchéité à des surfaces ponctuelles de la chaussée.



TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

CRÉATION D'UN NOUVEAU TERRAIN DE FOOTBALL

> OBJECTIFS

Ce nouveau terrain doit tout d'abord **permettre la pratique sportive** par tous temps dans de bonnes conditions tout en limitant les besoins en entretien.

Le projet prévoit également :

- La gestion des accès et la sécurisation du terrain.
- D'anticiper les circulations piétonnes et de **maintenance**.
- De créer des voiries périphériques en enrobés destinées aux spectateurs.

Le terrain devra aussi respecter **les normes et réglementations en vigueur**, les classements sportifs, le tout en permettant un accès libre.

L'utilisation hebdomadaire est estimée à

25 heures en crampons et 17 heures en semelles plates.

> CARACTÉRISTIQUES

- **Type de sol** : gazon synthétique avec couche de souplesse (sol sportif avec fibres vertes), couche drainante et remplissage (sable et granulats caoutchouc encapsulé).
- **Entretien** : micro-tracteur pour redresser la fibre, homogénéiser et décompacter le remplissage, dépolluer la surface. Le personnel est formé lors de la livraison.
- **Espace sportif** : surface de jeu de 105 x 68 m avec 1 terrain à 11 joueurs ou 2 terrains à 8.
- **Équipements sportifs** : buts, 3 abris de touche, 1 panneau de score.
- **Éclairage du terrain** : 4 mâts avec projecteurs LED homologué, armoire de commande et fonctionnalités pour limiter la consommation électrique.
- **Aménagements** : main courante, clôture et filet pare-balls, éclairage piéton, voies de circulation.
- **Travaux prévus** : terrassement, nivellement, drainage, terre végétale, engazonnement, tracés et repères.



> LE PLANNING

- **4 avril 2019** : lancement de la consultation des entreprises.
- **29 avril 2019** : ouverture des plis du marché.
- **Début juin 2019** : lancement des travaux.
- **Début janvier 2020** : fin des travaux.

€ BUDGET
32 000 €



+ DE PROJETS



NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS À L'ESPACE TOURISTIQUE DU MÛRIER

AIRE DE FITNESS, NOUVEAU JEU ET SIGNALÉTIQUE

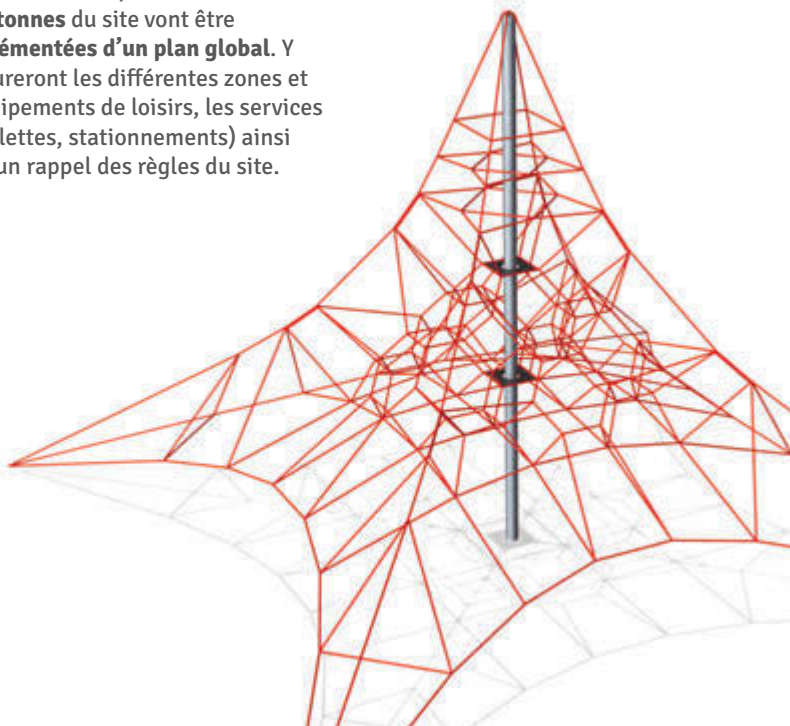
Deux nouvelles aires vont compléter l'offre de loisirs de l'espace touristique du Mûrier :

- **Un espace de fitness en plein air** avec 5 modules (rameur, vélo elliptique, cavalcade, push-pull, stepper) accompagnés d'un panneau d'affichage et d'un banc. Les agrès sont très **simples, ludiques, accessibles** à un large public (adolescent, adulte, senior, personne à mobilité réduite pour un agrès). De plus, une application gratuite de coaching permet de profiter d'un programme d'entraînement. Cet espace a été **implanté au courant du mois d'avril** entre la salle de tennis du Mûrier et la rivière sèche.

- **Une structure de filet à grimper** : un arbre à escalader haut de **6 mètres** avec un mât qui permet aux **enfants de 5 à 12 ans** de grimper et prendre de la hauteur. En plus de développer son équilibre, l'enfant éprouve un sentiment d'accomplissement une fois en haut, ce qui améliore son estime de soi. Elle sera installée avant l'été dans la **zone du fond** (près des jeux d'eau).

De plus, afin de permettre au public fréquentant l'espace touristique du Mûrier de se repérer plus facilement, **la signalétique va être revue dans son ensemble.**

Dans un premier temps, **le chalet situé à l'entrée** rue Flandres Dunkerque a permis un affichage des infos pratiques, règles, circuits de randonnée, réglementation pêche. En 2019, toutes **les entrées piétonnes** du site vont être **agrémentées d'un plan global**. Y figureront les différentes zones et équipements de loisirs, les services (toilettes, stationnements) ainsi qu'un rappel des règles du site.



EXPRESSION GROUPE ÉLUS



Le surcoût engendré par l'emprunt toxique, cumulé avec la baisse répétée des dotations de l'État, diminue les disponibilités de la collectivité d'environ 300 000 € / an. Cependant, pour la 5^{ème} année consécutive les taux d'imposition demeureront inchangés.

Cette décision de la majorité municipale est le fruit d'un travail intense ces 5 dernières années de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes.

Tous ses efforts sans précédent, ont notamment permis une restructuration urbanistique, la création, la rénovation et le développement d'infrastructures qui contribueront au rayonnement de la Ville pour les décennies à venir notamment dans les domaines sportifs et scolaires.

Ainsi Craon demeurera la locomotive du territoire malgré les nombreux transferts de compétences récents décidés unilatéralement par l'État vers l'Intercommunalité.

C'est le véritable enjeu des années à venir : que les Élus des communes, élus au suffrage universel direct, soient toujours écoutés et respectés.

Nous voyons ces derniers mois émerger dans notre ville des infrastructures intra-communautaires majeures pour tous les habitants du territoire : le 29 rue de la Libération que vient d'intégrer le CIAS (sauvegarde du patrimoine), le centre aquatique, la fibre optique, pour ne parler que des réalisations les plus emblématiques.

Autant de structures qui viennent s'ajouter à d'autres équipements accomplis lors de notre précédent mandat : le nulle part ailleurs, multi accueil, école de musique, le pôle santé qui a permis de sauver l'hôpital. Des projets que nous avons élaborés il y a 12 ans dans un vrai consensus car fondé sur le débat, la transparence, le respect de l'intérêt général et le travail. Nous, aujourd'hui dans l'opposition, avons largement porté et animé tous ces projets que nous avons inscrits dans une vision prospective socio-économique et environnementale. Depuis 5 ans, la majorité actuelle a simplement réussi à décrédibiliser la ville de Craon à la communauté de communes.

Depuis quelques années, il est proposé deux fois par an aux enfants de prendre une place à eux dans les cérémonies commémoratives :

- Démarche louable car l'expression du patriotisme ne saurait se réduire à quelques officiels et anciens-combattants.

- Il a été choisi de leur proposer de participer par le chant, ce choix est judicieux à tous points de vues.

- Le chant qu'ils interprètent est l'hymne national, on comprend l'intention, tout à fait pertinente dans son principe.

Mais néanmoins, on peut s'interroger : Est-il bien responsable et pédagogique de demander aux enfants de proférer des appels au meurtre et à l'émeute, une ode à la guerre civile et au fanatisme idéologique ?

Il existe dans notre patrimoine musical d'autres chants plus appropriés. Et d'ailleurs il n'est pas non-plus interdit de composer, je lance l'idée.

CLAUDE GILET
OSONS ! CRAON AUTREMENT

L'ÉQUIPE DE
CRAON HORIZON 2020

MATTHIEU MAUTIN
TOUS POUR CRAON



- › ÉQUIPEMENTS
- › ÉDUCATION
- › SANTÉ

des
m
s
s
o
d

**LE SPORT,
VECTEUR
DE MIEUX-VIVRE**

DES ÉQUIPEMENTS PERFORMANTS POUR L'ÉDUCATION ET L'ATTRACTIVITÉ

Éduquer les jeunes, renforcer le lien social, promouvoir une image dynamique et favoriser l'attractivité... La ville de Craon possède une politique ambitieuse en matière de sport.

Pour permettre à tous les craonnais de pratiquer une activité sportive, à titre personnel, ou dans le cadre associatif, la ville de Craon mobilise des moyens importants pour le sport. Cet engagement de Craon pour la pratique sportive a d'ailleurs été récompensé par le label « ville sportive 3 flammes » (cf. encadré).

Il s'agit tout d'abord de créer, d'entretenir et de gérer des **infrastructures de qualité**, Craon possède effectivement un parc important avec 40 équipements recensés¹ (la moyenne nationale se situant à 39,9 pour 10 000 habitants). Entretien et mis à disposition par la ville, ils permettent de **répondre aux besoins** des différents utilisateurs : entraînements réguliers et accueil de compétitions organisées par les associations sportives locales,

animations sportives hors temps scolaire pour les enfants ou adolescents (centre de loisirs, Nulle Part Ailleurs, Olympiades, éveil sportif...) ainsi que pour l'éducation physique encadrée par les établissements scolaires (collèges, écoles élémentaires). Bien sûr, la gestion des infrastructures doit s'accompagner d'une **politique sportive pour favoriser l'éducation au sport**. Le sport et l'activité physique permettent d'emmagasiner des connaissances et aptitudes qui contribuent au développement du corps mais aussi de l'esprit de l'enfant. Cela familiarise aussi à des valeurs importantes comme l'honnêteté, le travail d'équipe, le fair-play, le respect de soi-même et des autres ainsi que le respect de règles. Et c'est pour cela que le **service municipal des sports anime des activités physiques et sportives en milieu scolaire et extra-scolaire** (éveil sportif, Olympiades, ateliers sur temps scolaire...).



Comme le souligne Laurent Demas, responsable du service :

“LE SPORT FAVORISE UN ÉQUILIBRE INTELLECTUEL, FAMILIAL ET SOCIAL. IL PERMET DE SE DÉFOULER DANS LE RESPECT DES RÈGLES.”

De plus, le sport est également un **excellent vecteur de cohésion sociale** et un espace de respect. Il participe à la mise en relation de personnes qui n’auraient peut-être jamais pu échanger en dehors de ce contexte. Le sport fédère, crée des liens entre différents groupes de population. À Craon, cette portée sociale doit beaucoup à **la richesse et la diversité du tissu associatif**, à ses éducateurs et à l’important réseau de bénévoles qui les font vivre.

On ne peut que se féliciter que cette **dynamique insufflée par le sport soit génératrice d’attractivité** pour Craon et son territoire, comme par exemple avec l’ouverture du centre aquatique intercommunal du Pays de Craon, équipement d’envergure ; ou encore avec l’accueil régulier de judokas de l’équipe nationale cubaine qui laisse présager que Craon pourrait être une base arrière des Jeux Olympiques de 2024 !

1-Source : Ministère en charge des sports - RES (05/04/2019)

Qu’est-ce que le label « Ville sportive » 1, 2, 3 ou 4 flammes ?

Ce label, attaché au symbole de la Flamme Olympique, récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur de la qualité de vie. Il a pour vocation de valoriser les collectivités locales qui entretiennent un environnement favorable à la pratique des activités physiques et du sport afin de :

- Mettre en évidence l’implication et l’investissement importants des communes en faveur du sport et valoriser leurs efforts.
- Favoriser les relations entre les clubs et les services municipaux, dans un esprit de partenariat et de collaboration.
- Démontrer la très forte dynamique associative, sportive et éducative.
- Valoriser la dynamique d’accueil et d’intégration, y compris équipements adaptés, pour toutes personnes atteintes de handicap (Handisport et Sport Adapté).
- Animer le réseau territorial pour renforcer l’action de tous en faveur de la vie sportive associative.

Son attribution s’effectue sur la base des critères suivants :

- Le nombre de sportifs pratiquants sur la population.
- Le budget de la commune consacré au sport.
- Les équipements sportifs.
- La dynamique associative locale.
- La politique municipale.

SPORT ET SANTÉ POUR TOUS

Il est aujourd'hui démontré que
l'activité physique a un effet
bénéfique sur la santé :

réduction du risque d'hypertension, de diabète, des maladies cardiovasculaires, de certains cancers, prévention du surpoids et de l'obésité, effets positifs sur la santé mentale en réduisant le stress, l'anxiété et la dépression, limitation de la perte d'autonomie et du risque de chute...

L'amélioration de l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien comme à tous les moments de la vie, avec ou sans pathologie est un enjeu majeur de santé publique.

On appelle **sport-santé, la pratique d'activités physiques ou sportives** qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant : santé physique, psychologique et sociale.

Il contribue au maintien de la santé en général et aussi chez les personnes souffrant de maladies chroniques à améliorer l'état de santé, à prévenir l'aggravation ou la récurrence. Sans compter sur les liens forts de convivialité, du bien-vivre ensemble et de rencontres et un bon dynamisme de vie.

De plus, le « sport sur ordonnance » ou activité physique adaptée a aussi fait son apparition dans le paysage législatif, sportif et médical. Concrètement, cela signifie qu'un **médecin traitant peut prescrire une activité physique** adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. Le sport prend alors les traits d'un médicament accessible et efficace, faisant fi d'inégalités de genre ou de revenu. Pour cela, le Label sport santé peut être attribué à des **associations sportives** qui proposent au moins un créneau d'activité physique non orienté vers la compétition, ouvert à tous et encadré par des encadrants diplômés. Il en existe plusieurs dans le craonnais

(la liste est disponible sur le site internet « Sport santé Pays de la Loire », cf. encadré « Pour aller plus loin »).

Sur ces thématiques de prévention et de promotion de la santé, le territoire du Pays de Craon est particulièrement actif notamment grâce à l'**association « Relais santé bien-être »**. Composée uniquement d'habitants du territoire, elle n'a pas vocation à représenter un établissement de santé ou une maladie particulière mais l'ensemble des habitants, ce qui est une première en France. Brigitte Dalibon, l'un des trois co-présidents, présente son objectif :

“PLACER LES HABITANTS DU PAYS DE CRAON AU CŒUR DU PROJET DE SANTÉ DU TERRITOIRE ET LES RENDRE ACTEURS DE LEUR PROPRE SANTÉ.”



Autour des deux thématiques qui ont été définies comme prioritaires – l'alimentation et l'activité physique – l'association donne la parole aux habitants, crée du lien avec les professionnels, participe à l'élaboration du nouveau contrat local de santé et mène des actions de prévention dans une approche tout public et intergénérationnelle.

Ainsi, le parcours prévention et promotion de la santé du Pays de Craon se décline pour **tous les âges de la vie, y compris pour les personnes âgées**. Et c'est ainsi que les résidents des EHPAD¹ et du SSIAD² ont pu bénéficier d'activités audacieuses :

des séances de karaté et des ateliers de découverte du cheval au centre équestre de Craon.

Les bénéfices sont nombreux : renforcement musculaire, mémorisation, confiance en soi, valorisation de ses capacités... On peut aussi citer la **journée « Défi des 37 »³**, qui a pour objectif de proposer un moment convivial autour d'animations sportives et ludiques pour les jeunes ou adultes en situation de handicap physique, mental ou social mais aussi pour les personnes âgées accueillies en institution ou à domicile.

Enfin, il est important de retenir que **pour être actif, nul besoin de pratiquer un sport intensif**, car c'est la régularité qui compte, pas seulement son intensité. Il ne s'agit pas forcément de devenir un athlète ! L'activité sportive est différente de l'activité physique qui peut prendre de multiples formes (la marche, les activités professionnelles, domestiques et certains loisirs). Il suffit donc de saisir toutes les **occasions de la vie quotidienne pour bouger** : se déplacer à pied, prendre les escaliers, bricoler, jardiner, faire le ménage, jouer avec ses enfants... **Bouger plus chaque jour, c'est possible... et cela peut très vite devenir un plaisir !**

1- EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

2- SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile.

3- Le Défi des 37 est organisé par l'association Aide Accueil Amitié Ponceau Charmilles, située à La Selle Craonnaise, en partenariat avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon et la Maison Familiale et Rurale de l'Oudon. La 5^{ème} édition se déroulera le jeudi 23 mai 2019 à Quelaines Saint-Gault.

Pour aller plus loin :

- **www.paysdecraon.fr** : présentation du projet de santé du territoire, de l'association Relais santé bien-être...
- **www.sport-sante-paysdelaloire.fr** : promotion du plan régional sport santé bien-être, liste des structures labellisées, formations...
- **www.sports.gouv.fr** : site du ministère des sports avec de nombreuses informations et ressources pour le grand public et les acteurs du sport.

MINI JOURNAL



Je veux parler du harcèlement scolaire. Si vous vous faites harceler, parler de votre problème aux professeurs ou au CPE. Ne pas garder ça pour vous sinon les choses vont s'aggraver. Si vous ne dites pas que quelqu'un vous harcèle, il va vous demander beaucoup plus de choses parce qu'ils savent que vous avez peur d'eux. Il faut parler de votre problème immédiatement aux professeurs ou au CPE pour qu'ils vous laissent tranquille. Attention : ne pas garder le problème pour vous, il faut en parler à quelqu'un.

Ismaël

Regroupement d'école
À la rentrée 2019-2020, l'école Boris Vian va rejoindre l'école primaire Henri Matisse pour un regroupement scolaire. C'est en attendant l'ouverture de la nouvelle école sur le stade de Girande prévue dans deux ans. Le regroupement scolaire Henri Matisse et Boris Vian sera d'un total de 164 élèves environ.

Amy

Boulevard Okehampton : mettre plus de passage piéton et des poubelles sur la voie verte.

Othilie

Je suis allé rencontrer Laurent Cotto bibliothécaire de Craon. Je souhaitais en savoir plus sur les jeux vidéo que l'on peut emprunter depuis 2018. Nous pouvons en effet tous emprunter avec un abonnement plus de 16 jeux disponibles sur 5 consoles différentes. Quelques jeux sont récents d'autres moins. Pour les fans de FIFA, un tournoi s'est passé en février et un autre en avril. Il existe une autre médiathèque à Renazé avec aussi des jeux vidéo disponibles, vous devez venir avec un adulte la première fois pour emprunter un jeu vidéo. Vous pouvez emprunter un jeu par carte. Je vous conseille donc d'aller y faire un tour !

Robin



LES JEUNES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS ONT LA PAROLE !

Je veux parler des dangers d'internet. Sur les réseaux sociaux, tu peux tomber sur des informations et des images très choquantes. Quelqu'un peut aussi te harceler, écrire des mauvais commentaires sur toi, te faire peur en te menaçant... Et aussi une personne peut se faire passer pour quelqu'un d'autre. Elle peut te faire croire qu'elle est ton amie et en réalité vouloir abuser de toi, te voler, d'entrer dans tes sites privés... Danger : toujours vérifier si une personne prétend être votre amie sur les réseaux sociaux.

Nolan B

Stop à la pollution !!!!

Moi je n'aime pas voir la pollution. En plus, si on continue la planète subira de graves conséquences. Donc, il faut faire des petits gestes chez soi : par exemple faire le tri sélectif, limiter ses déplacements, si vous pouvez acheter une voiture électrique à la place d'une voiture diesel... pour que l'on évite de détruire notre couche d'ozone.

Antoine

L'opération bol de riz à l'école Saint-Joseph avec de l'argent récolté pour l'Arche (les handicapés) pour les aider.

Paul

Je voudrais former les CM1 aux gestes de premiers secours (protéger, alerter, secourir).

Maëlys

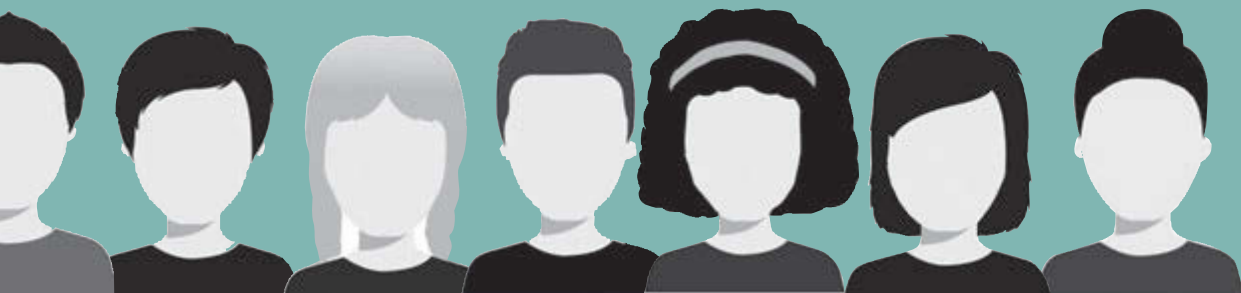
Je souhaiterais qu'avec le CME, on organise des activités avec des personnes de tout âge.

Victor

Je trouve très bien qu'on ramasse les déchets de la ville, qu'on collecte des téléphones ou des jouets. J'aime ce qu'on fait et je veux continuer à venir au CME. Même mon frère s'y intéresse il m'a dit qu'il voulait se présenter dans deux ans au CME.

Lisa

Avec également
la collaboration d'Adrien,
Anaël, Frances, Hugues,
Juline, Léa, Noam
et Nolhan P.



+ D'INFOS

LOI LABBÉ - Mon jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue. Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes.

Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter.

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

DÉMARCHES ET DÉLAIS

Associations et particuliers

Afin de garantir un **traitement efficace des demandes**, il est nécessaire de respecter les délais mentionnés ci-dessous :

- Arrêté municipal d'occupation du domaine public (travaux, déménagement, échafaudage, travaux de voirie) : 10 jours minimum.
- Autorisation de passage (course cycliste) : 1 mois minimum avant la manifestation.
- Demande de prêt de matériel : 1 mois minimum avant la manifestation.
- Message panneau électronique : 8 jours avant la date de parution souhaitée.
- Ouverture de débit de boissons temporaire : 15 jours avant la manifestation.
- Pièces d'identité (sur rdv uniquement) : 1 mois minimum avant la date de rdv.
- Pose banderole sur supports grillagés : 1 mois minimum avant la date de pose.
- Vente au déballage (vide-grenier, marché) : 1 mois avant la manifestation.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr.

ÉLECTIONS - Nouvelles modalités

Vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales ?

Présentez-vous à la mairie de votre domicile avec une pièce d'identité valide et un justificatif de domicile récent. Dorénavant, il est possible de s'inscrire toute l'année avec cependant une date limite fixée pour chaque élection (par exemple 31 mars 2019 pour les élections européennes).

Si vous changez d'adresse à Craon, pensez à le signaler en mairie afin de pouvoir voter dans le bureau de vote correspondant à votre domicile.

Êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ? Dans quel bureau devez-vous voter ?

Dès à présent, vous pouvez accéder au service d'interrogation de la situation

NOUVEAUX ARRIVANTS - Inscription cérémonie d'accueil

La ville de Craon met un point d'honneur à accueillir ses nouveaux arrivants. Pour cela, elle organise annuellement une **cérémonie d'accueil au début du mois de janvier**.

Ce moment est l'occasion de présenter la ville et l'équipe municipale, de livrer des informations utiles et de terminer par un temps



Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

électorale. Il permet à chaque citoyen de vérifier son inscription électorale et le bureau de vote dans lequel il doit se présenter. Rdv sur le site internet : www.service-public.fr, rubrique : Papiers-Citoyenneté > Elections.

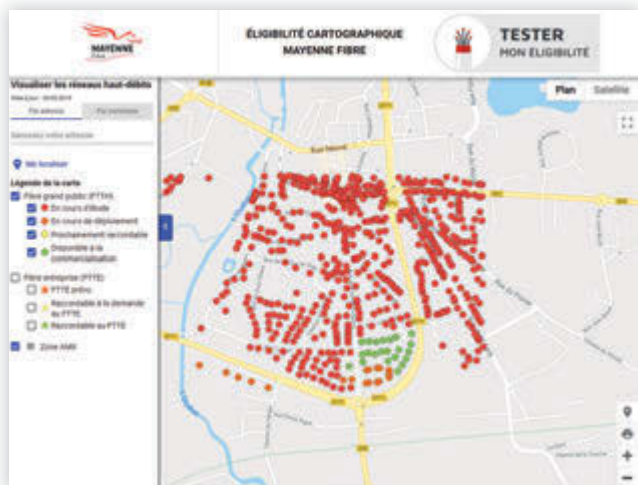
Vous souhaitez voter par procuration ?

Présentez-vous en personne dans un commissariat de police ou une gendarmerie (où qu'il soit), avec une pièce d'identité valide. Cette démarche doit être effectuée le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration. Pensez à vérifier que la personne à qui vous donnez procuration est bien inscrite dans la même commune que vous.

d'échange convivial. Un cadeau de bienvenue est également offert. Il est possible de **s'inscrire tout au long de l'année** auprès du service communication par téléphone au 02 43 06 99 08 ou sur le site internet de la ville www.ville-craon53.fr rubrique Pratique > Nouveaux arrivants.

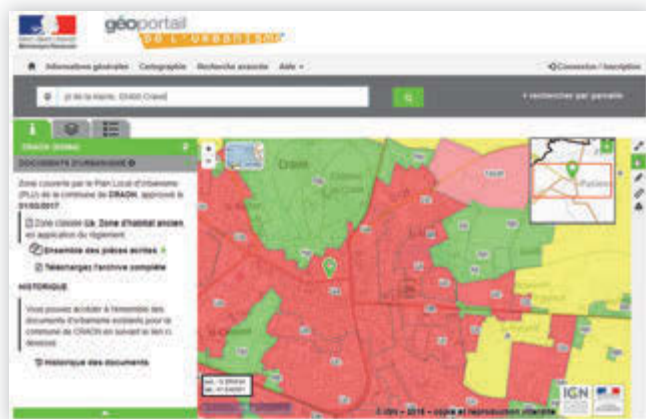
+ D'INFOS

FIBRE OPTIQUE – Suivre le déploiement à Craon et en Mayenne



Sur le site www.mayenne-fibre.fr vous trouverez toutes les informations sur la fibre optique et son déploiement, notamment une carte interactive avec l'avancée des travaux de raccordement (rubrique Tester mon éligibilité).

GÉOPORTAIL DE L'URBANISME – S'informer sur une parcelle



Cet outil, disponible à l'adresse geoportail-urbanisme.gouv.fr, permet à tous – particuliers et professionnels – de connaître de manière simplifiée les contraintes applicables à chaque parcelle/zone et renvoie vers le Plan Local d'Urbanisme et autres documents utiles.

FRELONS ASIATIQUES – Campagne de piégeage



45 pièges répartis sur la commune ont été installés par l'équipe voirie des services techniques municipaux au début du mois de mars puis enlevés fin avril. Une campagne de piégeage est propice car à cette période les femelles fondatrices sortent de leur hibernation et cherchent un emplacement pour **installer leur nid primaire** (petit et situé à hauteur d'homme), ce qui empêchera la création des nids secondaires (gros comme un ballon et situés plus en hauteur).
Attention : ne jamais ouvrir un piège qui contient un frelon.

FÉLICITATIONS 2018

> NAISSANCES

Éden, Andrea, Clémence, Lucas, Liam, Louis, Ritchie, Paul, Louna, Amaury, Aloïs, Anass, Talia, Mia, Klervi, Owen, Camille, Hilaire, Armand, Léandre, Jules, Tiago, Jacinta, Emma, Mia et Bonnie.

> PARRAINAGES CIVILS

Noé, Nolhan et Noa.

> MARIAGES

Nicolas & Claire,
Jean-Baptiste & Céline,
Nicolas & Gwendoline,
Marc-Antoine & Arlensiu,
Josselin & Aude,
Vincent & Hélène,
Mihai-Florin & Rodica,
Jean-Baptiste & Nadège,
Dominique & Patricia,
Benjamin & Marguerite,
Anthony & Jessica,
Pierre-Alain & Elise,
Régis & Sandrine,
Simon & Céline,
Julien & Chloé
et Claude & Barbara .



> PACS

Thomas & Elise,
Frédéric & Guénola,
Baptiste & Lucile,
Damien & Amandine,
Robert & Justine,
Olivier & Séverine,
Mathieu & Marion,
Geoffroy & Anaïs
et Julien & Sophie.

DES AGENTS À VOTRE SERVICE

> LE SERVICE DES SPORTS

“ L'ÉQUIPE EST
POLYVALENTE EN
ASSURANT À LA FOIS
LE VOLET ANIMATION
ET L'ENTRETIEN DES
ESPACES. ”

54

HEURES / SEMAINE
ANIMATION

510

ENFANTS
ACCUEILLIS
(OLYMPIADES
ET ÉVEIL SPORTIF)

1 137

HEURES / AN
ENTRETIEN
DES ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS

Consacré à l'animation sportive et à l'entretien des équipements sportifs, ce service se compose de trois agents, dont Laurent Demas qui en est le responsable (au centre sur la photo).

L'équipe est polyvalente, chaque agent effectue des tâches relevant des quatre grands domaines d'intervention du service.

L'animation sportive est la mission première du service, elle regroupe :

- Les interventions auprès de certaines associations comme éducateur ou en soutien des entraîneurs en place, comme par exemple l'école de football, le badminton, la gymnastique ou l'athlétisme.
- Les interventions auprès des élèves des écoles élémentaires publiques et privées avec la préparation et l'encadrement d'une des deux séances hebdomadaires d'éducation physique et sportive (EPS).
- Les Olympiades, programme d'activités pendant les petites vacances (après-midi) et en juillet (à la journée) à destination des enfants de 8 à 13 ans.
- L'éveil sportif, avec 17 séances par an pour deux groupes d'enfants de 3 à 5 ans, qui favorise la socialisation et le développement de la motricité.
- Les interventions auprès de l'accueil de loisirs du Pays de Craon qui permettent de toucher le public des 3-8 ans.
- La participation au projet « Fais ton cirque » avec des animations avec Les gens du voyage, en partenariat avec le Nulle Part Ailleurs et Cap Loisirs.

Le service intervient également lors de manifestations sportives, soit en soutien logistique (aide humaine et matérielle) pour des compétitions gérées par les associations ou en tant qu'organisateur comme pour le trail Craon Natur'Halles. Cette course nature à pied, mise en place en 2011, a un double objectif : sportif avec plusieurs parcours et touristique avec la découverte du territoire. Le service gère toute la logistique de l'événement ainsi que la coordination des 80 bénévoles.

Les agents assurent aussi une mission de coordination des accueils périscolaires des écoles Pontmain/Saint-Joseph et Henri Matisse. Ils proposent des activités, fournissent du matériel, aident pour les démarches administratives et pour les relations mairie/parents.

Enfin, le service est en charge de la gestion des équipements sportifs municipaux. Il prépare les infrastructures pour les utilisateurs et assure la maintenance des espaces sportifs en lien avec les services techniques.



+ PRATIQUE

SERVICES DE LA VILLE DE CRAON

SERVICE À LA POPULATION

Hôtel de ville

Tél : 02 43 06 13 09

**Horaires : lundi au mercredi
8h30-12h et 13h30-18h,
jeudi 8h30-12h et 15h-18h,
vendredi 8h30-12h et 13h30-17h,
samedi 9h-12h**

- État civil
- Élections
- Cimetière
- Démarches et formalités

PIÈCES D'IDENTITÉ

Enregistrement et retrait

Hôtel de ville

Tél : 02 43 06 13 09

**Horaires : (sur rdv uniquement)
lundi-mercredi 13h45-17h30
mardi-jeudi 8h45-11h45
vendredi 13h45-16h30
samedi 9h15-11h30**

- Carte nationale d'identité
- Passeport

URBANISME - SERVICES TECHNIQUES

Rue de Pantigny

Tél : 02 43 06 99 14

**Horaires : lundi-mardi-jeudi
8h45-12h30 et 13h15-17h30
mercredi 8h30-12h
vendredi 8h45-12h30
et 13h15-17h**

- Permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, certificat d'urbanisme
- Renseignements cadastre
- Arrêtés concernant l'occupation du domaine public
- Demande de location de matériel
- Réclamations concernant la voie publique et l'éclairage public

LA VILLE DE CRAON, EN LIGNE

Email :

contact@ville-craon53.fr

Site internet :

www.ville-craon53.fr

Facebook :

www.facebook.com/craon53



HORAIRES ET NUMÉROS UTILES

ASSISTANTES SOCIALES

Antenne solidarité 53

7 rue de l'Éperon

Tél : 02 43 09 17 80

Horaires : lundi au vendredi sur rdv

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

29 rue de la Libération

Tél : 02 43 09 09 65

**Horaires : lundi
9h-12h30 et 14h30-17h30
mardi au vendredi
9h-12h30 et 13h30-17h30**

DÉCHETTERIE

Route de Niaffles

Tél : 02 43 06 08 69

**Horaires : lundi-mercredi-jeudi
13h30-17h30
mardi 9h-12h
vendredi-samedi 9h-12h
et 13h30-17h30**

EAU-ASSAINISSEMENT

Service environnement

du Pays de Craon

1 rue de Buchenberg

Tél : 02 43 06 14 03

**Horaires : lundi au vendredi
8h30-12h et 13h30-17h**

LA POSTE

9 rue Neuve

Tél : 36 31

**Horaires : lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h
samedi 9h-12h**

L'ODYSSÉE, CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

6 rue Jean Bouin

Tél : 02 52 21 02 90

**Horaires (période scolaire) :
lundi-vendredi 16h45-19h**

**mardi-jeudi 12h-13h45
mercredi 14h-19h
samedi 14h-18h
dimanche 9h-12h30 et 14h-17h30**

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

29 rue de la Libération

Tél : 02 43 09 09 65

**Horaires : lundi
9h-12h30 et 14h30-17h30
mardi au vendredi
9h-12h30 et 13h30-17h30**

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

18 rue Flandres Dunkerque

Tél : 02 43 06 07 25

**Horaires : mardi-jeudi 15h-18h
mercredi 10h-12h et 14h-18h
vendredi 15h-19h
samedi 10h-12h et 14h-17h**

ORDURES MÉNAGÈRES

Service environnement

du Pays de Craon

1 rue de Buchenberg

Tél : 02 43 06 61 64

**Horaires : lundi au vendredi
8h30-12h et 13h30-17h**

PÔLE SANTÉ

5 route de Nantes

Tél : 02 53 94 52 52

**Horaires prise rdv :
lundi au vendredi
8h-12h et 14h-18h30
samedi 8h-12h**

PRESBYTÈRE

9 rue des Fraïries

Tél : 02 43 06 10 54

**Horaires : lundi-mercredi-jeudi-
vendredi 10h-12h et 16h-18h
samedi 10h-12h**

TRÉSORERIE

Place Volney BP 75

Tél : 02 43 06 13 44

**Horaires : lundi-mercredi-jeudi
9h-12h et 13h30-16h
vendredi 9h-12h**

EN IMAGES



- ENSEIGNEMENT - COLLÈGE VOLNEY - Antonin GENDRY
- ENSEIGNEMENT - COLLÈGE LE PRIEURÉ - Louise TROTTIER
- ENSEIGNEMENT - MFR OUDON - Pauline PERROIS
(absente sur la photo)
- ENSEIGNEMENT - MFR HIPPODROME - Julie NERRIÈRE
- ENSEIGNEMENT - COLLÈGE LE PRIEURÉ
Groupe « Bravo les artisans »
- SPORT - INDIVIDUEL MASCULIN - ESC TENNIS
Théo BOISSONNEAU et Lucas MARIONNEAU
- SPORT - INDIVIDUEL FÉMININ - ESC BADMINTON
Lilly TIGÉ
- SPORT - ESC ATHLÉTISME
- MILIEU ARTISTIQUE - Timéo BÉASSE
- ENGAGEMENT - COLLÈGE VOLNEY
Les cadets de la sécurité civile
- ACTION SOCIALE - ASS. DONNEURS DE SANG
Brigitte LEPAGE
- MILIEU ASSOCIATIF - COMITÉ DES FÊTES ST-CLÉMENT
Annick VALAIS



> 25 JANVIER 2019
CÉRÉMONIE DES VŒUX
ET DES TROPHÉES



- ENTREPRISE / ARTISANAT - Alexis GEAI
- ENTREPRISE / ARTISANAT - FERME DU PRESPOIR
- COMMERCE - U-EXPRESS
- TROPHÉE DES CRAONNAIS - Claudie PITOIS
- TROPHÉE D'HONNEUR - AMBASSADEUR - Loïk et Hélène de GUÉBRIANT
- MÉDAILLE DE LA VILLE - Capitaine Jean-Paul DOUDET
- MÉDAILLE DE LA VILLE - Annick RENAUD
- MÉDAILLE DE LA VILLE - Michel GIRARD
- MÉDAILLE DE LA VILLE - Evelynne MAHOT



EN IMAGES

> 25 MAI 2018
590 CRAONNAIS
RASSEMBLÉS POUR
LA FÊTE DES VOISINS
(SUR PLUSIEURS DATES)



> 26 MAI 2018
L'ESPACE LE PRÉ 9 INAUGURÉ
EN PRÉSENCE DE
NOMBREUSES PERSONNALITÉS

> 23 JUIN 2018
CRAON FÊTE LA MUSIQUE



> 30 JUIN 2018
+ DE 13 KILOS DE DÉCHETS RÉCOLTÉS
DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION
NETTOYONS LA VILLE DU CONSEIL
MUNICIPAL ENFANTS

> 13 JUILLET
2018
UNE SOIRÉE
GUINGUETTE
ET FEU D'ARTIFICE
POUR CÉLÉBRER
LA FÊTE
NATIONALE



> 15 JUILLET 2018
+ DE 900 PERSONNES RASSEMBLÉES
POUR LA DIFFUSION DE LA
FINALE DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

> DU 22 AU 28 JUILLET 2018
CHÂTEAUX, PASSERELLE SUSPENDUE ET
DÎNER SPECTACLE POUR LES 47 CRAONNAIS
EN SÉJOUR À BUCHENBERG



> DU 22 AU 27 AOÛT 2018
UN SÉJOUR AUTOUR DE LA
NATURE, DU PARTAGE ET DE LA
CONVIVIALITÉ À OKEHAMPTON

> 3 SEPTEMBRE 2018
PRIX DE LA VILLE DE CRAON À
L'HIPPODROME DE LA TOUCHE



EN IMAGES

> 8 SEPTEMBRE 2018
1^{ER} FORUM DES ASSOCIATIONS
CRAONNAISES À L'ESPACE LE PRÉ 9



> 16 SEPTEMBRE 2018
DES LIEUX EMBLÉMATIQUES OUVRONT
LEURS PORTES DANS LE CADRE DES
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

> 20 SEPTEMBRE 2018
ÉLECTION DU
CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS



> 30 SEPTEMBRE 2018
400 CONVIVES AU REPAS
ANNUAL DES AÎNÉS ORGANISÉ
PAR LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

> DU 5 AU 8
OCTOBRE 2018
190 EXPOSANTS
À LA 64^{ÈME}
FOIRE DE CRAON





> DU 11 AU 15
OCTOBRE 2018
35 PERSONNES
DU CRAONNAIS
DÉCOUVRENT LA
HONGRIE GRÂCE
AU JUMELAGE AVEC
ISZKASZENTGYÖRGY
(DEUX VOYAGES EN 2018)

> 28 OCTOBRE 2018
333 COUREURS PARTICIPENT AU
8^{ÈME} CRAON NATUR'HALLS TRAIL



> 7 NOVEMBRE 2018
INAUGURATION PAR LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA 1^{ÈRE}
ARMOIRE FIBRE OPTIQUE



> 11 NOVEMBRE 2018
LES ÉLUS, LES ANCIENS COMBATTANTS, LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS, LES CADETS DE LA SÉCURITÉ CIVILE
DU COLLÈGE VOLNEY ET LES ÉCOLIERS CRAONNAIS RASSEMBLÉS POUR COMMÉMORER LE 100^{ÈME} ANNIVERSAIRE
DE L'ARMISTICE DE 1918

EN IMAGES

> 23 NOVEMBRE 2018
MISE EN LUMIÈRE DE LA VILLE
ET ANIMATION BLACK FRIDAY DU
COMITÉ COMMERCIAL



> 11 DÉCEMBRE 2018
LE LABEL VILLES ET VILLAGES
FLEURIS 3 FLEURS RECONDUIT

> 12 JANVIER 2019
CRAON ACCUEILLE SES
NOUVEAUX ARRIVANTS



> 23 JANVIER 2019
L'ODYSSÉE, CENTRE AQUATIQUE
INTERCOMMUNAL DU PAYS DE CRAON,
OUVRE SES PORTES



AIGUILLES ET PETITES MAINS
COUTURE, RETOUCHES, MERCERIE
15 rue des Halles
TÉL : 09 88 01 39 01
Facebook : Aiguilles et Petites Mains



AMBULANCES GAGNER (reprise)
AMBULANCE, LOCATION VÉHICULES, TAXI
7 rue du Poirier
TÉL : 02 43 06 22 91
Site internet : www.taxi-ambulances-craon.fr



ANJOU CHAUSSURES (changement enseigne)
CHAUSSURES
12 rue Neuve - **TÉL : 02 43 06 01 08**



BIO LOC'HALLS
ÉPICERIE BIO
SOLIDAIRE
52 rue des Halles



CABINET DAVID ALINE
AVOCAT
55 rue Neuve
TÉL : 02 41 34 71 61
Site internet : www.david-aline-avocat.fr



CABINET DE RÉFLEXOLOGIE
RÉFLEXOLOGIE
PLANTAIRE
La Puce
TÉL : 06 42 44 69 82
Facebook : Céline Frémondrière -Réflexologue-



CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE SUD MAYENNE (reprise)
CONTRÔLE TECHNIQUE
10 boulevard Okehampton
TÉL : 02 43 09 14 24
Site internet : www.dekra-norisko.fr



DJ ANIMATION 53
ANIMATION, SONORISATION,
ÉCLAIRAGE
20 rue des Halles
TÉL : 07 69 25 66 54
Facebook : Animationdj53



EFFYLGNE (reprise)
INSTITUT BEAUTÉ ET BIEN-ÊTRE
10 place du Pilori
TÉL : 02 43 09 07 79
Facebook : Effylygne



ÉVOLUTION (déménagement)
INSÉMINATION ANIMALE
52 route de Nantes
TÉL : 02 99 87 36 36 (service clients)
Site internet : www.evolution-xy.fr



GANG OF PIZZA
DISTRIBUTEUR DE
PIZZAS
3 place du 11
novembre
Site internet : www.gangofpizza.com



HUTTOPIA MONTAGE ET MAINTENANCE
MAINTENANCE DE CAMPINGS
3E rue du Portugal
Site internet : huttoopia-cie.com



L'ORANGE BLEUE
SALLE DE SPORT
4 boulevard Okehampton
TÉL : 06 99 72 13 72
Site internet : www.lorangebleue.fr/clubs/craon



LAMAIISON.FR (changement enseigne)
BRICOLAGE, JARDINAGE, OUTILLAGE
8 boulevard Eiffel
TÉL : 02 43 06 37 93
Site internet : lamaison.fr



MA SOLUTION
AIDE ET
ACCOMPAGNEMENT
À DOMICILE
25 rue de la
Libération
TÉL : 02 56 28 00 77
Site internet : www.masolution.net



SI ON JOUETS
JOUETS, JEUX
25 rue de la Libération
TÉL : 02 56 28 00 77
Facebook : SI on "jouets"



TRANSPORTS GAUTHIER (extension)
TRANSPORTS ROUTIERS, LOCATION
VÉHICULES, GARDE-MEUBLES
52 A route de Nantes
TÉL : 02 43 06 23 49
Site internet : www.transports-gauthier.fr



U-EXPRESS (reprise)
SUPERMARCHÉ
3 promenades Charles de Gaulle
TÉL : 02 43 06 15 79
Site internet : www.magasins-u.com/uexpress-craon

+ POSITIF



Claudie PITOIS

> TROPHÉE DES CRAONNAIS

Succédant à Bernard Pollièvre, Claudie Pitois a été élue craonnaise de l'année par les habitants, prix qu'elle a reçu en janvier 2019.

Elle a connu les débuts de la chorale Saint Nicolas en 1987. À cette époque, l'ensemble faisait de l'animation liturgique pour les messes et cérémonies religieuses (Pâques, Noël...).

C'est dans les années 90, alors que Jean-Marie Pottier est chef de chœur qu'elle prend la vice-présidence en duo avec Claudine Joncheray. C'est aussi à cette période que l'association se rapproche de la chorale Interlude de Château-Gontier et commence à donner des concerts en Mayenne et à Craon.

“Depuis 2003, j’assure la présidence, avec l’appui de Thibaud de la Garanderie qui est mon mentor mais aussi avec le soutien des autres membres du bureau.”

Son rôle repose principalement sur la gestion des relations entre les choristes et toute la logistique du groupe (préparation et distribution des partitions...).

La chorale a ainsi donné de nombreux concerts, notamment pour des événements marquants de l'histoire locale (jumelage, restauration des grandes orgues de l'église Saint-Nicolas, fête de la musique...).

Aujourd'hui, les 50 choristes répètent en alternance à Craon ou Château-Gontier et donnent de nombreux concerts. La chorale chante avec 4 voix : alti, soprane, ténor, basse et est dirigée par Claire Bertin-Gagneul et accompagnée au piano par Stéphane Cognard.

Et comme son dévouement n'a pas de limite, notre craonnaise de l'année est également investie dans la fraternité des malades de Laval (qui organise des journées de discussion pour que les personnes malades puissent se rencontrer), le fleurissement de l'église Saint-Nicolas ainsi que le service de déplacement des malades à l'hôpital de Craon.

Par leurs votes, les craonnais ont souhaité remercier cette grande dame pour son investissement, ses valeurs de partage, sa modestie et son humilité.



Pourquoi avoir choisi Craon pour vous installer ?

Après mon contact avec Evelyne Mahot, j'ai réalisé un sondage pour étudier le potentiel de mon projet. Il en est ressorti qu'il y avait de la demande et un réel besoin de garder ce type de service sur la commune. Craon étant une place centrale pour le commerce de proximité, j'ai cherché un local lumineux et situé dans un lieu de passage, notamment piétonnier, et avec du stationnement proche.

Quelles sont vos ambitions, vos projets ?

J'ai ouvert il y a presque 4 mois et j'ai de bons retours, ça a bien commencé. Les clients sont contents qu'il y ait eu de la continuité dans l'activité et la boutique plaît, elle est agréable, chaleureuse. J'envisage peut-être d'encadrer des cours de couture, j'essaie encore d'appréhender la masse de travail, peut être en septembre.

Maryse RABEL

> ATELIER AIGUILLES ET PETITES MAINS (15 RUE DES HALLES)

Bonjour, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?
 Pouvez-vous décrire votre activité ?

Native de Craon, j'ai toujours été une personne manuelle et je me suis vite passionnée pour la couture. J'ai donc suivi des études au lycée Buron à Laval : BEP-CAP et puis bac pro couture et métier d'art. Dès la fin de mon cursus, j'ai été embauchée en tant qu'opératrice sur machine chez Fonlupt à Ballots. Pendant 18 ans j'ai appris le métier et travaillé le flou (matières fluides comme la soie, la dentelle, la mousseline...). En juillet 2018, j'ai été contrainte d'arrêter pour raisons de santé. Ensuite, Evelyne Mahot [ancien atelier Aiguille & Passion situé place du Pilon] m'a proposé de reprendre son activité après son départ à la retraite. Je me suis alors lancée dans la création de mon atelier dans lequel je propose des prestations de retouches en tout genre (ourlet, fermeture...), de confection, de création de vêtements ainsi que la vente d'articles de mercerie et de fourniture pour la broderie (fils, boutons...).



Pourquoi avoir choisi Craon pour vous installer ?

C'est grâce à ma rencontre en 2011 avec Éric Aubry [président de l'association craonnaise Esprit d'entreprendre]. J'ai fait pour ce club des animations lors de soirées sur des thématiques de droit du travail. C'est lui qui m'a proposé de m'installer à Craon dans ce local qui est bien adapté à mes besoins. De plus, la ville est dynamique et intimement liée au cheval et peu d'avocats exercent dans le sud Mayenne. Je pense donc qu'il y a une clientèle de proximité à capter, il ne faut pas avoir peur d'entrer dans le cabinet !

Quelles sont vos ambitions, vos projets ?

Mon cabinet est en fonctionnement, j'ai eu des audiences pour mes premiers clients craonnais au début du mois d'avril. Je souhaiterais que mon activité puisse garantir à mon assistante un temps plein, elle est pour l'instant à mi-temps entre Craon et le Lion d'Angers. Je n'envisage pas de m'agrandir, j'ai connu des gros cabinets et ce n'est pas ce que je recherche.

Aline DAVID

> CABINET D'AVOCAT (55 RUE NEUVE)

Bonjour, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?
 Pouvez-vous décrire votre activité ?

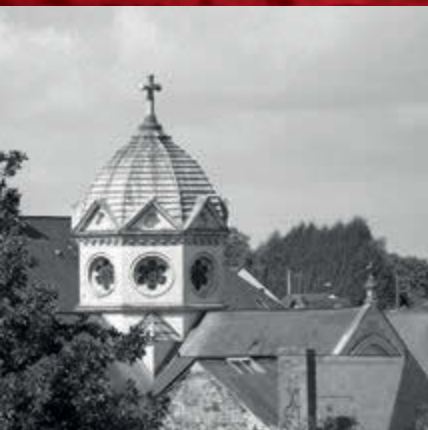
Avocate depuis le 1^{er} novembre 2012, j'ai tout d'abord travaillé en tant que salariée d'un cabinet d'avocat angevin-parisien, spécialisé en droit du travail et de la sécurité sociale. Puis, en octobre 2014, j'ai eu l'opportunité d'ouvrir un cabinet avec une consœur dans le centre-ville d'Angers. En février 2017, j'ai décidé, pour favoriser la clientèle de proximité, de m'installer au Lion d'Angers où aucun avocat n'exerçait, tout comme pour la ville de Craon. J'interviens dans tous les domaines : affaires familiales (divorce, séparation, garde d'enfants), travail (licenciement, rupture conventionnelle, côté salarié ou employeur), négociations d'accords amiables avant d'aller devant le juge (par exemple pour des problèmes de voisinage). Je pratique également le droit équin. Si besoin, je peux renvoyer vers d'autres avocats plus spécialisés.

Mon assistante est présente à Craon tous les lundis et je me déplace en fonction des rendez-vous.



+ DE DÉCOUVERTES

> DÉCOUVRIR CRAON À TRAVERS SON HISTOIRE,
SON PATRIMOINE...



DE L'HÔTEL DES PAUVRES AU GROUPE SCOLAIRE HENRI MATISSE

Les péripéties d'un site craonnais chargé d'histoire¹



DE 1714 À LA RÉVOLUTION : L'HÔPITAL DES PAUVRES

L'histoire du site débute en 1714 quand **Catherine Belossier de Vallière**, fille de René Gouin – conseiller du roi et seigneur de Livré – et belle-sœur de Louis de Lantivy – seigneur de la Lande de Niafles, **donna une somme d'argent, un jardin et une maison** situés sur l'ancien « chemin des Vaux » pour y

placer un hôpital des pauvres. En effet, Louis XIV avait ordonné en 1662 **l'établissement d'un hôpital général dans toutes les villes** importantes. L'objectif était d'**accueillir les mendiants, les orphelins** et surtout ceux qui étaient trop jeunes, trop âgés ou trop infirmes pour travailler et subvenir à leurs besoins.

Dans les années qui suivent, le site s'étend grâce à l'achat de biens et terres.

Après la Révolution, en 1798, **l'établissement est vidé** de son personnel et ses pensionnaires dirigés vers l'hôpital des malades Saint-Jean, situé rue du Faubourg (actuelle rue de la Libération).

DE 1822 À 1831 : LE PROJET DU COLLÈGE

En 1822, la municipalité de Craon souhaite répondre au souhait de la population de **créer une « école de latinité »**, le département ne possédant pas de séminaire. Cependant, le Préfet et l'évêque ne sont pas de cet avis et n'autorisent que la création d'une école primaire, malgré le dépôt d'une pétition.

En 1829, la ville a enfin les moyens de louer l'ancien hôpital de la rue des Vaux grâce à la vente de l'ancien couvent dominicain à la famille Cossé-Brissac. Elle peut ainsi **établir le collège** qu'elle souhaite tant pour proposer aux **garçons de 8 à 12 ans** un enseignement intermédiaire entre le primaire et le séminaire avec des rudiments de latin.

Un aménagement du bâtiment est nécessaire : au rez-de-chaussée un vestibule

desservait des caves utilisées comme ateliers de tissage par les orphelins de l'hôpital. Le double escalier extérieur en pierre permettant l'accès au 1^{er} étage est remplacé par un escalier intérieur en bois, toujours existant aujourd'hui. Les étages sont agencés comme suit : au premier 2 grands appartements (11,50 m de long et 3,30 m de haut) éclairés par de grandes fenêtres donnant sur l'Oudon, le 2^{ème} est divisé en six chambres desservies par un corridor et, enfin, un grenier qui peut servir de dortoir. Le jardin derrière la maison pourra servir de cour de récréation et l'espace est suffisant pour un éventuel agrandissement.

Le 7 août 1829, **le conseil municipal valide la création du collège** et le dote d'une rente financée par l'impôt et les revenus des jardins qui seront affermés.



Plan du site, non daté, probablement fin années 1820

En 1831, **le principal est choisi par la commune** ; une ordonnance royale reconnaît la création de l'établissement et au mois de novembre 24 collégiens dont 16 internes sont accueillis.

¹- Sources : Evelyne Ernoul, *Pleins feux sur Saint-Clément*, Syndicat d'Initiative du Craonnais – Evelyne Ernoul, *La Traversée du siècle*, Syndicat d'Initiative du Craonnais – M. De Bodard De La Jacopière, *Chroniques craonnaises* – Département de la Mayenne, *Notice statistique et historique* – Bulletins municipaux et registres des délibérations de la ville de Craon

+ DE DÉCOUVERTES

> DE 1831 À 1839 : UNE GESTION DIFFICILE

Le **développement du collège est coûteux** : nouveaux dortoirs, agrandissement de la cour, réparation du four à pain, rémunération d'un aumônier dès 1834 et d'un sous-maître en 1836. L'équilibre financier repose sur les fonds personnels du principal.

De plus, en 1833, Guizot ministre de Louis Philippe, impose aux communes de plus de 500 habitants de **choisir, payer un instituteur et créer une école**. La commune n'ayant pas les

moyens de financer les deux, le collège doit donc n'être qu'un pensionnat primaire supérieur pour éviter la construction d'une école. Mais l'État lui impose l'arrêt de l'enseignement du latin, raison d'être du collège. La ville ne peut s'y résoudre et décide de le **transformer en pensionnat de latinité** à la charge d'une personne privée. Mais, nouveau rebondissement : le ministère oblige la commune à payer le salaire de son principal. Résigné, le conseil municipal demande la **conversion du pensionnat en école primaire supérieure** avec internat.

> 1839 : LE PENSIONNAT PRIMAIRE SUPÉRIEUR



Désormais la **commune finance les frais de scolarité** des « indigents » qui fréquentent l'établissement (jusqu'à 58 en 1879). Elle assume aussi l'entretien des bâtiments, les achats de mobilier et les frais d'alimentation et de chauffage. Elle a également la charge des salaires du directeur, des professeurs et du personnel (chapelain, domestiques). Les revenus issus des legs, loyers

des terres et coûts payés par les pensionnaires ne suffisent pas. En 1866, **les bâtiments sont très détériorés** et le matériel scolaire inadapté ; à tel point que, vers 1873, l'inspecteur académique porte plainte en raison du **manque d'hygiène des salles de classes**. En 1880, la commune sollicite l'État pour financer les travaux nécessaires.

> 1884 : L'AGRANDISSEMENT

L'établissement s'agrandit et se modernise avec la **construction de quatre nouvelles classes**, travaux subventionnés en 1882-1883 par l'État. Le confort est au rdv : hauts plafonds, bonne aération, clarté grâce à de hautes fenêtres donnant sur la cour.

En 1888, le site accueille 119 élèves.



> 1958, 1968 ET 1970 : UN BÂTIMENT NEUF, L'ARRIVÉE DE LA MATERNELLE ET LA MIXITÉ

Dans les années 50, les locaux étant devenus trop exigus, le S.I.V.M. (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) fait **construire un bâtiment neuf** avec au rez-de-chaussée une salle de physique et un laboratoire et deux classes à l'étage. Des préfabriqués sont également installés.

À la rentrée de 1968, le collège public, situé rue du Poirier, ouvre et libère les locaux du nouveau bâtiment pour l'**accueil des maternels**.

À partir du 21 septembre 1970 on applique la **génération [mixité] dans les écoles primaires craonnaises**.





Photos de classe avant la guerre 1914-1918



Photos de classe années 1950-1960

> ANNÉES 2000 :

RÉNOVATION ET BAPTÊME

En 2001-2002, les **locaux périscolaires** (restaurant, garderie, réseau d'aide spécialisée) situés au rez-de-chaussée du bâtiment d'origine sont **profondément rénovés** tout en conservant l'esprit d'origine.

Le 19 juin 2008, tout comme les autres sites scolaires publics de Craon, l'établissement est doté d'un nom, désormais il s'agit du **groupe scolaire Henri Matisse** (voir encadré).



HENRI MATISSE (1869-1954)

Peintre, dessinateur, graveur et sculpteur français. Chef de file du **fauvisme**. Considéré avec Picasso comme l'un des plus illustres peintres du XX^e siècle.

En 1905, avec entre autres, Derain, Vlaminck et Marquet, il expose au Salon des Indépendants et apparaît comme le chef de file de ceux que la critique devait intituler péjorativement « les fauves ».

2018 ET 2019 : L'HEURE DES REGROUPEMENTS

En raison de la baisse démographique française, **les deux écoles maternelles publiques craonnaises sont regroupées**, à la rentrée de septembre 2018, sur le site de l'école Erik Satie (rue de la Tour de Guêt).

Pour créer une culture commune en amont de l'ouverture du futur groupe scolaire unique (sur le site de Girande), pour échapper à la suppression d'un poste supplémentaire et pour des raisons sécuritaires, **les deux écoles élémentaires publiques (Boris Vian et Henri Matisse) sont regroupées sur le site de la rue des Vaux** à la rentrée de septembre 2019.

À vos AGENDAS

DANIEL DROYAUX, MARIE-LINE BRUNET
& CLAIRE-MARIE ROUAULT-WAGNER



Du 3 au
24 mai 2019

À la Maison Bleue, 38 rue des Halles
EXPOSITION FERRONNERIE, AQUARELLE & PEINTURE
Entrée libre et gratuite



FÊTE DES VOISINS

24 mai 2019

Dans toute la ville

Apéritifs, rencontres,
repas,

LES CRAONNAIS
RENCONTRENT LEURS
VOISINS

Soutenue par la ville de Craon

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

26 mai 2019 - De 8h à 18h
Salle des fêtes du Mûrier



ARC-EN-CIEL

Du 7 au 28 juin 2019

À la Maison Bleue
38 rue des Halles

EXPOSITION ARTS
PLASTIQUES

Entrée libre et gratuite

COURSES CRAON

10 réunions en
juin / août / septembre / décembre



OPÉRATION NETTOYAGE
DE LA VILLE

Samedi 22 juin 2019

RDV place de
l'hôtel de ville à 10h

ORGANISÉE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL
ENFANTS

FÊTE DE LA MUSIQUE

Samedi 22 juin 2019



Sur la place du Pilon et dans les bars-restaurants
Restauration ou pique-nique sur place
CONCERTS gratuits



MURZO

Du 5 au 26 juillet 2019

À la Maison Bleue
38 rue des Halles

EXPOSITION
PEINTURE & DESSIN

Entrée libre et gratuite

SOIRÉE GUINGUETTE ET FEU D'ARTIFICE

Samedi 13 juillet 2019



À partir de 20h

Au plan d'eau du Mûrier

CONCERT ET SPECTACLE PYROMÉLODIQUE GRATUITS
Apéritif gratuit et restauration payante



LA RONDE DES
COULEURS

Du 9 au 30 août 2019

À la Maison Bleue
38 rue des Halles

EXPOSITION PEINTURE
Entrée libre et gratuite